

# COMMUNE DE WATTWILLER

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WATTWILLER DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

*Sous la présidence de Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h.

Présents : Stéphanie BLASER, Christine MACCORIN, Christian SARLIN  
Corine SOEHNLEN, Noëlle TITTEL, Claudine WACH, Jean SCHOEPPF, Sylvie KORB  
Monique FONTAINE, Gaspard FERNANDES DE AZEVEDO, Pierre BARMES  
Bernadette BRENDER-HERT, Olivier ROGEON

Absent excusé et non représenté : néant

Absents non excusés : Jean-Pierre TALAMONA, Maurice BUSCHE, Raymond SIEFFERT

Ont donné procuration : Matthieu ERMEL donne procuration à Raphaël SCHELLENBERGER  
Muriel MORITZ donne procuration à Stéphanie BLASER

Auditeurs présents : 0

Secrétaire de séance : Stéphanie BLASER

Ordre du jour :

1. Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014
2. Approbation des nouveaux tarifs du périscolaire

### **POINT 1 - Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014**

*Point présenté par le Maire*

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

VU le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire NOR:INTA/1411886C du 2 juin 2014

VU l'arrêté du préfet du Haut-Rhin du 6 juin 2014 ;

CONSIDERANT que doivent être désignés cinq délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le Conseil a choisi pour secrétaire Stéphanie BLASER

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, Maire.

Il comprenait Monique FONTAINE et Jean SCHOEPF

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

1. Raphaël SCHELLENBERGER
2. Stéphanie BLASER
3. Christian SARLIN
4. Muriel MORITZ
5. Jean-Pierre TALAMONA

1. Noëlle TITTEL
2. Matthieu ERMEL
3. Christine MACCORIN

Le Maire a invité le conseil à procéder à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Résultat pour la liste présentée par Raphaël SCHELLENBERGER : 11

Mesdames et Messieurs :

6. Raphaël SCHELLENBERGER
7. Stéphanie BLASER
8. Christian SARLIN
9. Muriel MORITZ
10. Jean-Pierre TALAMONA

4. Noëlle TITTEL
5. Matthieu ERMEL
6. Christine MACCORIN

ont obtenu onze voix (11).

Le bureau électoral les a proclamés élus délégués

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

\*\*\*\*\*

*Jean-Pierre TALAMONA rejoint la séance à 19h20.*

\*\*\*\*\*

**POINT 2 – Structure d'accueil périscolaire**  
**Modification de la grille des tarifs**

*Point présenté par Christine MACCORIN*

Par délibération du 13 mars 2014, le conseil municipal avait adopté la tarification du service périscolaire qui suit :

Quotient familial	TARIF MATIN 7h15 à 8h00	TARIF repas + 2h 11h30 à 13h30	TARIF heure animation	TARIF heure animation (y compris 1 goûter)	TARIF Mercredi Journée Complète (y compris 2 goûters)	TARIF Mercredi ½ journée (y compris 1 goûter)	TARIF Mercredi ½ journée + repas (y compris 1 goûter)	COEFFICIENT DE REDUCTION (hors goûter)
0 à 458	0,85	4,13	1,12	1,79	8,50	4,08	5,39	0.47
459 à 702	1,04	5,07	1,37	2,04	10,11	4,85	6,45	0.576
703 à 946	1,22	5,99	1,62	2,30	11,73	5,62	7,52	0.682
947 à 1189	1,42	6,93	1,87	2,55	13,34	6,38	8,59	0.788
1190 à 1431	1,61	7,86	2,12	2,80	14,95	7,16	9,65	0.894
Plus de 1432	1,8	8,79	2,39	3,06	16,56	7,92	10,71	1

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une révision des tarifs.

Il souligne le rôle important de l'accueil périscolaire dans l'attractivité du village pour les jeunes familles.

Les principaux objectifs visés sont de favoriser l'attractivité du service périscolaire en incitant les familles à une fréquentation fixe et régulière du service mais aussi de maîtriser les tarifs pour les familles ainsi que la participation de la commune à l'équilibre du budget de fonctionnement.

Le Maire propose donc une révision et une simplification des tarifs pratiqués.

Ainsi, il est proposé d'adopter, **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014**, la tarification ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF MATIN	TARIFS REPAS + 2H de garde	1/2 heure de garde	Goûter
<b>0 à 860</b>	<b>1,75 euros heure 1 euro 1/2 heure</b>	<b>5,30 €</b>	<b>0,75 €</b>	<b>0,75 €</b>
<b>861 à 1200</b>		<b>6,50 €</b>	<b>0,90 €</b>	<b>0,75 €</b>
<b>1201 à +</b>		<b>7,30 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>0,75 €</b>

**la 1/2 heure entamée est facturée**

Ces tarifs s'appliquent pour une fréquentation fixe et régulière

Pour une fréquentation à l'année (4 repas + 4\*2 heures de garde le soir/semaine) une réduction de 10% s'applique.

Pour une fréquentation à l'année (4 repas +4\*2 heures de garde le soir/semaine + le mercredi) une réduction de 20% s'applique.

Seul sur justificatif médical, les repas et heures de garde non consommés ne sont pas facturés.

Les familles concernées par une hausse de leur tarification peuvent faire appel au CCAS (en mairie) pour une éventuelle prise en charge de la différence.

Pour une fréquentation à la carte (prévue au moins 24 heures à l'avance) le coût réel est appliqué.

TARIF MATIN	TARIFS REPAS + 2H de garde	1/2 heure de garde	Goûter
<b>2,30 euros heure</b> <b>1,50 euro 1/2 heure</b>	<b>8,60 €</b>	<b>1,20 €</b>	<b>0,75 €</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions (Noëlle TITTEL, Pierre BARMES, Bernadette BRENDER-HERT, Olivier ROGEON), approuve la proposition susdite.**

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20h.